

BONUS MODULAIRE 2026

Taux de bonus modulaire en vigueur au 01/01/2026 :

Pourcentage moyen d'investissement en UC sur le Contrat	Taux de bonus modulaire appliqué
0 % et < 30 %	0,00 %
30 % et < 40 %	0,20 %
40 % et < 50 %	0,40 %
50 % et < 60 %	0,60 %
60 % et < 80 %	0,80 %
≥ 80 %	1,20 %

Conditions d'octroi :

Au 31/12/2026, le taux de bonus modulaire s'appliquera prorata temporis à l'encours du Support Euro Select, **à l'exception de tout autre support**. Le taux de bonus modulaire sera fonction de la proportion de l'encours moyen du Contrat investie sur des supports exprimés en unités de compte. La proportion de l'encours moyen investie sur des supports exprimés en unités de compte sera déterminée en divisant :

- la moyenne arithmétique des valeurs atteintes en fin de mois par l'ensemble des supports exprimés en unités de compte investies dans le Contrat sur l'année 2026
- par la moyenne arithmétique des valeurs atteintes en fin de mois par l'ensemble des supports investis dans le Contrat sur l'année 2026.

Les investissements ou désinvestissements en cours au 31/12/2026 ainsi que l'affectation de la Participation aux Bénéfices du 31/12/2026 ne sont pas pris en compte.

Avertissement :

Les frais et les variations de marchés peuvent avoir un impact sur la proportion de l'encours moyen du Contrat investie sur des supports exprimés en unités de compte, et ainsi affecter le taux de bonus modulaire déterminé au 31/12/2026.

L'auteur ne saurait être tenu responsable d'un préjudice subi du fait de l'utilisation et interprétations des informations fournies. Le présent document n'a aucune valeur contractuelle. Le document est à usage stricte du destinataire. Toute reproduction totale ou partielle du présent document est interdite sans le consentement préalable de CALI Europe.